



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## CONSEIL MUNICIPAL SAINT-GILLES

### Registre des délibérations

DEPARTEMENT  
DU GARD  
  
ARRONDISSEMENT  
DE NIMES  
  
Direction des Services Techniques  
Service Foncier  
Dossier suivi par Claudine ANDRÉ

N°2024-11-22

**Objet** : Déclassement d'une partie de domaine public situé 50, rue du Quai – Mise à l'enquête publique.

### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

**Présents** : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL (retard prend part au vote à partir de la délibération n°5), Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Berta PEREZ, Madame Delphine PERRET, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Monsieur Bruno VIGUE, Madame Marie-Ange GRONDIN, Madame Brigitte SALAMA, Madame Marie-Hélène DONATO, Madame Marie Joelle SALEM, Monsieur Alex DUMAGEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Monsieur Daniel DAVOINE, Monsieur Paul GABRIEL Conseillers Municipaux.

**Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :**

*Monsieur Alexandre MICHEL donne pouvoir à Monsieur Frederic BRUNEL  
Madame Lauris PAUL donne pouvoir à Madame Delphine PERRET  
Monsieur Joel PASSEMARD donne pouvoir à Monsieur Benjamin GUIDI  
Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT donne pouvoir à Monsieur Eddy VALADIER  
Madame Julie FERNANDEZ donne pouvoir à Madame Dominique TUDELA  
Monsieur André LAMY donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre GARCIA*

*Madame Danielle RIGNAC donne pouvoir à Monsieur Daniel DAVOINE*

**Absent** : Monsieur Christophe LEFEVRE, (excusé)

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Marie-Ange GRONDIN, désignée, prend place au Bureau.

\*\*\*\*\*

N°2024-11-22

Entendu le rapporteur, Monsieur Frédéric BRUNEL, Adjoint au Maire,

- Vu l'avis favorable de la commission communale urbanisme et travaux,

Considérant la partie en impasse du Domaine Public, dont l'emprise représente environ 15 m<sup>2</sup>, mitoyen de l'immeuble cadastré Section N numéros 919 et 920, propriété de Monsieur GODOT Fabrice,

Considérant que Monsieur GODOT Fabrice souhaiterait se porter acquéreur de cette emprise afin de la clore et ainsi pallier les désagréments dus aux dépôts en tout genre,

Considérant qu'il convient de procéder à son déclassement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

### A L'UNANIMITE

Décide

- d'engager la procédure de déclassement d'une partie du Domaine Public, d'environ 15 m<sup>2</sup>, située 50, rue du Quai que GODOT Fabrice souhaite acquérir,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

.....  
Saint-Gilles, le mardi 19 novembre 2024

Eddy VALADIER

Maire de Saint-Gilles



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Le délai de recours contre la présente est de deux mois à compter de sa publication, ou de la notification de la réponse de l'autorité compétente en cas d'un dépôt de recours gracieux préalable.

Acte exécutoire compte tenu :

- Transmission contrôle de légalité le : **21 NOV. 2024**
- Affichage le : **21 NOV. 2024**

# Acte à classer

2024-11-22

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-11-21T11-46-04.00 ( MI257066921 )

Identifiant unique de l'acte : 030-213002587-20241121-2024-11-22-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Déclassement d'une partie de domaine public situé 50 rue du Quai - Mise à l'enquête publique.

Date de décision : 21/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2024-11-22.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

2024-11-22- ANNEXE.PDF Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Administration Générale

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 21/11/24 à 11:46

Date 21/11/24 à 11:46

Date 21/11/24 à 11:52

Par PETER Jennifer

Par PETER Jennifer

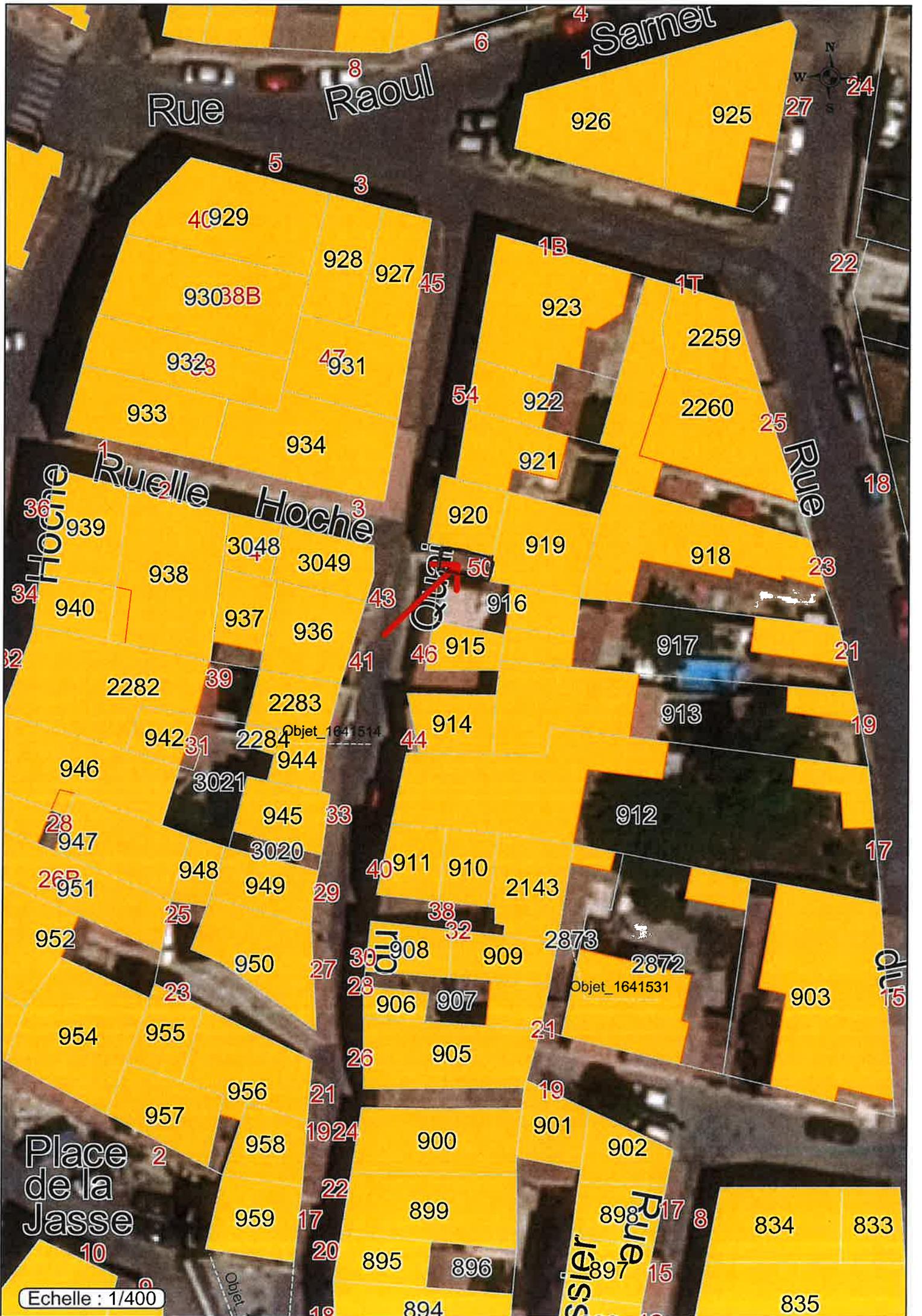
# NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération n°2024-11-22 en date du 19 novembre 2024, le Conseil Municipal a adopté le principe de déclassement d'une partie du domaine public en impasse, située Rue du Quai mitoyen des immeubles cadastrés Section N numéros 919 et 920, propriété de Monsieur GODOT Fabrice.

Cette emprise d'environ 15m<sup>2</sup> en impasse, est utilisée à des fins de dépôts en tout genre. Cette vente aurait pour objectif d'être clôturée pour pallier les désagréments précités.

En conséquence, il convient de procéder à son déclassement.

Ces modifications, qui ne changent pas les dessertes existantes, seront possibles après enquête publique.



Rue Raoul

Rue Sarnet



Ruelle Hoche

Rue

Place de la Jasse

Echelle : 1/400

40929

93038B

9323

933

934

939

938

940

2282

946

947

951

952

954

955

957

956

958

959

928

927

923

922

921

920

919

916

915

914

911

910

908

909

906

907

905

900

899

895

896

894

2259

2260

918

917

913

912

2143

2873

2872

903

901

902

834

833

835

Objet\_1641514

Objet\_1641531

Objet

Rue de la Jasse

